

## **LISTE DES PIÈCES POUR L'OUVERTURE DU 1<sup>er</sup> ÉTABLISSEMENT EN FRANCE PAR UNE PERSONNE MORALE AYANT SON SIÈGE A L'ÉTRANGER**

2 copies des statuts de la société,  
en vigueur au jour du dépôt, traduits en  
français

Extrait de l'immatriculation au  
registre des sociétés étranger ou titre  
justifiant l'existence, et un extrait traduit  
en langue française.

### **Pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société en France**

Attestation sur l'honneur de non  
condamnation

#### Si nationalité française

Extrait d'acte de naissance de  
moins de 3 mois

#### Si nationalité étrangère

Copie de la carte d'identité  
spéciale de commerçant étranger

Copie du titre de séjour si  
résidant sur le territoire français.  
Personne non astreinte à la possession de  
la carte d'identité spéciale de commerçant  
étranger

Si titulaire de la carte de  
résident : copie de celle-ci, accompagnée  
le cas échéant, d'une déclaration faisant  
connaître sa filiation

Si activité réglementée : copie  
des diplômes et certificats de travail  
nécessaire à l'activité

### **Pour le local et le fond**

Bail commercial établi au nom de  
la société ou titre de propriété ou contrat de  
domiciliation (pour les sociétés de domiciliation)  
ou notification de la demande d'autorisation au  
bailleur et son accord (si le siège est dans un local  
d'habitation)

#### Achat

Copie de l'acte de vente  
 Avis d'insertion au BODACC  
 Journal d'annonces légales  
 Extrait K mentionnant la radiation  
ou la modification du précédent exploitant

#### Prise en location gérance

Copie du contrat de location-  
gérance  
 Journal d'annonces légales ou  
copie de la publication comportant le nom du  
journal et la date d'envoi  
 Extrait K de moins de 3 mois du  
précédent exploitant  
 Si mandataire : pouvoir + pièce  
d'identité

### **FRAIS**

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT : .....
- REGISSEUR des recettes du T.G.I. de Fort-de-France : .....
- (Si paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

### **CENTRE DE FORMALITE DES ENTREPRISES – REPERTOIRE DES METIERS**

**Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h sauf le jeudi**